



Association Suisse-Arménie
Case postale 497
CH-3000 Berne 14

Communiqué de presse **Pour publication immédiate**

Berne, le 27 janvier 2005

Les génocides ne se laissent pas interpréter

À l'occasion de la journée de la mémoire des génocides, l'Association Suisse-Arménie (ASA) demande au Président de la Confédération Samuel Schmid, aujourd'hui à Auschwitz, de reconnaître de façon catégorique le génocide des Arméniens. Le Conseil national ayant déjà donné l'exemple, il revient maintenant au Conseil fédéral d'accomplir ce pas. L'ASA demande au Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan, actuellement au WEF à Davos, cette même preuve de courage. Sans cette reconnaissance, la Turquie perd son droit d'accès à l'Union européenne.

À l'aube de l'ouverture des négociations pour son adhésion à l'Europe, la Turquie rencontre à Davos le Vieux continent. Le calendrier veut que le WEF croise la commémoration du 60^è anniversaire de la Shoah, en jettant une lumière importante sur le devoir de mémoire de chaque pays, en particulier celui des héritiers politiques des états responsables, dans le passé, des crimes contre l'humanité, tels que le génocide des Arméniens. L'Allemagne a été la première à faire ce travail de mémoire et de nombreux états européens réitèrent aujourd'hui à Auschwitz leurs efforts pour que de tels crimes ne se reproduisent jamais et que leur souvenir ne soit plus couvert par le déni. Est-ce que la présence du premier ministre turc M. Recep Tayyip Erdogan à Davos, lors de cette commémoration, contribuera à changer l'attitude de la Turquie qui, jusqu'à ce jour, n'a pas reconnu les pages les plus sombres de son passé et qui engage d'autres états, dont la Suisse, à la suivre dans son attitude négationniste contraire aux principes européens ?

Le 18 janvier 2005, la ville de Genève, hôte des institutions onusiennes, a reconnu à l'unanimité le génocide des Arméniens. Genève a également appelé avec force toutes les villes suisses à faire de même en cette année qui commémore le 90^è anniversaire du génocide. L'Association Suisse-Arménie (ASA) salue avec satisfaction cet appel. Une semaine à peine auparavant, sous la pression du Conseil fédéral, le Conseil d'État du Canton de Vaud a refusé de qualifier de génocide les crimes systématiques commis en 1915 contre les Arméniens.

La reconnaissance et la condamnation du génocide des Arméniens n'est plus depuis longtemps l'affaire des historiens. Ceux-ci ont achevé leur travail et la véracité des faits est indiscutable. C'est donc désormais aux politiques de prendre le flambeau, comme le veut la logique de la convention de l'ONU sur le génocide, ratifiée par la Suisse. Le Conseil fédéral devrait ainsi s'abstenir de systématiquement exprimer des positions qui minimisent le génocide des Arméniens, tentant ainsi d'influencer en Suisse les parlements locaux et les instances exécutives. Il serait plus souhaitable que le Conseil fédéral entreprenne des démarches concrètes propres à favoriser un réel dialogue

entre Turcs et Arméniens, basé sur une reconnaissance sans faille de la véracité historique du génocide — comme l'a fait le 16 décembre 2003 le Conseil national — et sur un engagement sérieux en faveur de l'enseignement en Suisse de ces faits.

La déclaration selon laquelle la diaspora arménienne agirait en Suisse en ennemi de la Turquie, comme le prétend le site internet du Ministère turc des affaires étrangères, est simplement fausse et trompeuse. Les amis des Arméniens en Suisse ainsi que les citoyennes et les citoyens suisses d'origine arménienne ont au contraire toujours appelé au dialogue avec les Turcs, mais sur la base de la vérité et non de la négation de l'évidence. La lutte contre le négationnisme est aussi un combat pour la liberté de parole de tous les citoyens turcs.

En vérité, la criminalisation en Turquie du débat sur le génocide des Arméniens a été étendue tout au long de l'année 2004. Seule la perspective de son entrée dans l'Europe a forcé la Turquie à retirer quelques décisions qui n'étaient pas euro-compatibles, et cela sous fortes pressions politiques européennes. Rappelons la circulaire du Ministre turc de l'éducation nationale qui, le 14 avril 2003, forçait les élèves à écrire des dissertations niant le génocide des Arméniens. Rappelons également l'introduction de l'article 305 du nouveau code pénal qui punit de 10 ans de prison toute déclaration mettant en péril l'unité nationale de la Turquie. Le rapport explicatif qui s'y rattache précise que ces dispositions s'appliquent en particulier à la question chypriote et au génocide des Arméniens.

Le 24 janvier 2005, l'ASA avait pris connaissance avec indignation que le Ministre de l'éducation du Land allemand de Magdeburg, se pliant d'abord aux pressions diplomatiques de la Turquie, avait retiré de son programme d'enseignement le génocide des Arméniens. Heureusement, la forte réaction des partis politiques et de la société civile allemande a imposé au Ministre de revenir aujourd'hui sur sa décision, en admettant publiquement que l'éducation ne pouvait pas devenir un argument de chantage de la part d'une force diplomatique étrangère. Quelques jours seulement avant ces événements, le Chancelier allemand Gerhard Schröder avait rappelé l'importance du combat contre l'oubli et contre la négation des crimes contre l'humanité, ainsi que l'importance de la prise de conscience. L'ASA reste accablée devant l'hypocrisie qui a conduit à la première décision et elle condamne avec la plus grande sévérité cette attitude qui bafoue la mémoire et l'honneur des victimes.

Les co-présidents de l'Association Suisse-Arménie

Sarkis Shahinian

Andreas Dreisiebner

Contacts:

Sarkis Shahinian | shahinian@armenian.ch | 076 399 16 25

Andreas Dreisiebner | asa@armenian.ch | 079 671 86 19

Pour plus d'informations, veuillez consulter www.armenian.ch